



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2018

I. LE CADRE GÉNÉRAL DU BUDGET PRIMITIF 2018

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune de Brénod ; elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le budget primitif a été voté le 9 avril 2018 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de mairie aux heures d'ouvertures.

Il a été établi avec la volonté de :

- maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt,
- mobiliser des subventions auprès de l'état, du conseil départemental et de la région chaque fois que possible.

Cette note présente donc les principales informations du budget primitif 2018 et des budgets annexes.

Haut-Bugey Agglomération (HBA) a pris les compétences « Eau » et « Assainissement » dans leur intégralité au 1^{er} janvier 2018.

Les résultats de fonctionnement et d'investissement sont donc repris au budget primitif 2018 de la commune, pour être transférés en partie à HBA, 4 882,67 € restent à la commune, soit 5% du résultat de fonctionnement.

Les chiffres indiqués ci-dessous sont des prévisions établies en fonction des ressources communales.

II. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

a) Généralités

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

b) Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement inscrites au budget primitif 2018 sont estimées à 959 175,00 €.

Elles se répartissent comme suit :

DÉPENSES (T.T.C)	
011 - Charges à caractère général	411 050,00
012 - Charges de personnel et frais assimilés	173 250,00
014 - Atténuations de produits	75 342,16
65 - Autres charges de gestion courante	84 022,05
66 - Charges financières	16 300,00
67 - Charges exceptionnelles	78 333,51
022 – Dépenses imprévues	11 676,68
Total dépenses réelles	849 974,40
Total dépenses d'ordre	109 200,60
Total dépenses de fonctionnement	959 175,00

Chapitre 011 - Charges à caractère général

Les charges à caractère général regroupent :

- les frais généraux, l'entretien et fonctionnement des bâtiments communaux (énergie, eau, assurances etc.),
- l'entretien de la voirie,
- les frais de la cantine scolaire,
- les fournitures scolaires,
- les prestations de services extérieurs,
- la maintenance du matériel,
- les taxes foncières.

Chapitre 012 - Charges de personnel et frais assimilés

Elles regroupent toutes les dépenses de personnel, soit :

- l'ensemble des rémunérations du personnel de la collectivité (rémunération nette et cotisations sociales) ;
- les charges sociales patronales liées à ces rémunérations : cotisations de sécurité sociale, supplément familial, versements aux mutuelles, caisses de retraite etc.
- Les frais d'adhésion au service de santé au travail.

L'effectif de la commune est de 5 agents (4.30 Equivalents Temps Plein) :

- o 3 agents titulaires,
- o 2 agents contractuels.

Chapitre 014 - Atténuations de produits

Elles se composent :

- d'un prélèvement au profit du fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) à hauteur de 46 277,00 €.

Ce fonds permet de compenser pour chaque commune et établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, les conséquences financières de la réforme de la fiscalité locale, en application du point 2.1 de l'article 78 de la loi no 2009-1673 du 30 décembre 2009 de finances pour 2010. Le prélèvement (ou le reversement) au titre du FNGIR est calculé sur la base d'une comparaison des ressources avant et après réforme

(dont les produits de l'imposition sur les entreprises de réseaux -IFER- perçus) de la taxe professionnelle pour le seul exercice 2010. Le calcul de ces garanties de ressources est une opération à caractère national. Les collectivités « gagnantes » de la réforme financent les pertes des collectivités « perdantes ».

- de la contribution de la commune au fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC).

Le montant définitif du FPIC est établi d'après la répartition des contributions au sein de Haut-Bugey Agglomération.

Le FPIC sert à approfondir l'effort entrepris en faveur de la péréquation au sein du secteur communal et à accompagner la réforme fiscale en prélevant celui-ci auprès des collectivités les plus dynamiques suite à la suppression de la taxe professionnelle.

- Reversement des redevances pollution d'origine domestique (9 112,96 €) et modernisation des réseaux de collecte (4 384,20 €) dues à l'Agence de l'eau.

Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante

Elles comprennent principalement les dépenses afférentes :

- au financement du service départemental d'incendie,
- aux contributions aux syndicats intercommunaux,
- au versement des indemnités et cotisations aux élus,
- aux subventions de fonctionnement aux associations.

Chapitre 66 - Charges financières

Ce chapitre comprend le remboursement des intérêts de la dette.

Chapitre 67 - Charges exceptionnelles

Elles représentent le transfert partiel du résultat de fonctionnement du budget annexe eau et assainissement.

Opérations d'ordre de transfert entre les deux sections

Certaines opérations budgétaires se traduisent par une dépense de fonctionnement, compensée par une recette d'investissement.

Ces opérations, dites « opérations d'ordre de transfert entre les deux sections », sont toujours équilibrées en dépenses et en recettes.

Les principales opérations d'ordre de transfert entre les deux sections prévues en 2018 sont :

- les dotations aux amortissements relatives aux subventions d'équipement versées dans le cadre des travaux de modernisation de l'éclairage public réalisés en 2016. La durée d'amortissement a été fixée à 5 ans, soit 4 263.00 € / an.
- la valeur comptable des terrains de la Z.A. Les Carrioux transférés à Haut-Bugey Agglomération.
- Le virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement. Il est constitué par un prélèvement budgétaire sur la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement.
La section de fonctionnement du budget laisse apparaître un résultat de 40 000 € permettant d'autofinancer une partie des investissements.

c) Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement sont estimées à 959 175,00 € en 2018 dont 413 949,85 € d'excédent reporté, soit :

- o Budget de la commune : 323 496,51 - 6 000,00 (affectation de résultat),
- o Budget annexe « eau et assainissement » : 96 453,34.

Elles se répartissent comme suit :

RECETTES (T.T.C.)	
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	63 814,00
73 - Impôts et taxes	234 153,00
74 - Dotations, subventions et participations	143 827,00
75 - Autres produits de gestion courante	102 631,15
77 - Produits exceptionnels	800,00
002 - Excédent de fonctionnement reporté	413 949,85
Total recettes de fonctionnement	959 175,00

Chapitre 70 - Produits des services, domaine et ventes diverses

Les principales ressources de ce chapitre sont constituées par :

- la facturation des services de garderie, cantine et centre de loisirs,
- le remboursement par Haut-Bugey Agglomération des frais de personnel : mise à disposition de l'agent communal pour les compétences eau et assainissement,
- rachat des terrains de la Z.A. Les Carrioux actuellement propriété de la commune de Brénod par Haut-Bugey Agglomération (5 annuités d'un montant de 8 334,80 € pour une surface de 6 474 m²).

D'autres recettes, moins importantes sont enregistrées dans ce chapitre et notamment les redevances d'occupation du domaine public, ainsi que les concessions dans le cimetière communal.

Chapitre 73 - Impôts et taxes

Il concerne principalement les recettes relatives à :

- la fiscalité locale (taxes foncières et d'habitation),
Le produit fiscal attendu est estimé pour 2017 à 153 173,00 €.
- l'attribution de compensation de Haut-Bugey Agglomération : 80 980,00 €. Une baisse de 5 % est prévue étant donné que la communauté d'agglomération prendra en charge les frais liés au réseau d'eaux pluviales.

Chapitre 74 - Dotations, subventions et participations

Ce sont essentiellement les dotations de l'Etat :

- La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) : elle représente la participation de l'État au fonctionnement de la commune. Elle est en nette diminution depuis 2014. Elle s'élève à 72 896,00 € contre 76 893,00 € en 2017, soit une baisse de 5,2 %.
Cette année encore la commune contribuera à l'effort de redressement des finances publiques.
- Dotation de Solidarité Rurale (DSR) : 39 172,00 € contre 36 592,00 € en 2017, soit une augmentation de 7,10 %.
- Les compensations de l'État au titre des diverses exonérations sur les impôts locaux : 10 059,00 € contre 10 028,00 € en 2017.

Ainsi que les diverses participations du département.

Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante

Ce sont des recettes constituées par :

- l'encaissement des locations (appartements, bureaux),
- l'excédent du budget annexe « Régie des bois » : 54 000,00 €

Chapitre 77 - Produits exceptionnels divers

Ils comprennent essentiellement :

- l'encaissement des taxes sur les ordures ménagères auprès des locataires.

d) La fiscalité

Concernant les ménages, les taux des impôts locaux seront maintenus au même niveau que les années précédentes :

	Commune
Taxe d'habitation	7,10 %
Taxe sur le foncier bâti	9.20 %
Taxe sur le foncier non-bâti	47.57 %

III. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

b) Les dépenses d'investissement

Il s'agit de toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment du remboursement du capital emprunté, des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

Les dépenses d'investissement 2018 sont estimées à 515 627,00 euros.

Elles se répartissent comme suit :

DEPENSES (T.T.C.)	
10 – Dotations, fonds divers et réserves	44 648,81
16 - Emprunts et dettes assimilés	42 000,00
21 - Immobilisations corporelles	21 078,19
Opérations	
148 - INFORMATISATION	7 500,00
149 – VOIRIE	10 000,00
155 - TERRAINS RURAUX	14 000,00
159 - BÂTIMENTS COMMUNAUX	96 500,00
165 - AMENAGEMENT COEUR DE VILLAGE	11 000,00
169 – ACCESSIBILITÉ DES BÂTIMENTS	268 900,00
Total dépenses d'investissement	515 627,00

Les principaux investissements prévus pour l'année 2018 sont les suivants :

- **Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves :**
 - o Reversement de l'excédent d'investissement du budget annexe eau et assainissement à Haut-Bugey Agglomération : 44 648,81.
- **Chapitre 21 – Immobilisation corporelles :**
 - o Extension de réseaux secs,
 - o Extincteurs,
 - o Achat de deux défibrillateurs.

Opération n° 148 : Informatisation :

- o Matériel informatique.

Opération n° 149 : Voirie :

- o Acquisition de divers panneaux,
- o Aménagement entre la rue « En Suirand » et la rue de la Serve.

Opération n° 155 : Terrains ruraux :

- o Echange de terrains.

Opération n° 159 : Bâtiments communaux :

- o Aménagement des locaux de l'ancienne gendarmerie en vue du transfert du Centre de Première Intervention,
- o Installation de cavurnes au cimetière.

Opération 165 : Cœur de village :

- o Eclairage public :
 - Modernisation de l'éclairage public : hameau du Montoux,
 - Mise en conformité d'une armoire de commande et d'une horloge.

Opération n° 169 : Accessibilité des bâtiments communaux :

- o suivant le calendrier de l'agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP).

c) Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement correspondent :

- à la taxe d'aménagement sur les permis de construire,
- au fonds de compensation de TVA,
- à la part de l'excédent de fonctionnement affecté à l'investissement,
- aux subventions d'investissement.

Elles sont estimées à 515 627,00 €, dont :

- recettes réelles : 373 654,82 €,
- recettes d'ordre (voir le détail page 2) : 109 200,60 €,
- excédent d'investissement reporté de l'année 2017 : 32 711,58 €, soit :
 - o Budget annexe eau et assainissement : excédent d'investissement : 44 648,81 €
 - o Budget communal : déficit d'investissement : - 11 877,23 €

Elles se répartissent comme suit :

RECETTES (T.T.C)	
001 - Excédent d'investissement reporté	32 771,58
10 - Dotations, fonds divers et réserves	16 080,00
16 - Emprunts et dettes assimilés	498,63
27 – Autres immobilisations financières	39 157,19
159 - BÂTIMENTS COMMUNAUX	7 044,00
169 – ACCESSIBILITÉ DES BÂTIMENTS	310 875,00
Total recettes réelles	317 919,00
Total recettes d'ordre	109 200,60
Total recettes d'investissement	515 627,00

Les travaux d'accessibilité sont financés par un emprunt d'un montant de 250 000 €. Des subventions ont été accordées par la Préfecture de l'Ain au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), du Conseil Départemental, et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes à hauteur de 60 855 €.

IV. L'AUTOFINANCEMENT DU BUDGET COMMUNAL

La capacité d'autofinancement nette dégagée sur l'exercice 2017 permet de participer aux opérations d'investissement à hauteur de 28 022,00 €. Le reste des financements étant couvert par l'emprunt.

V. ETAT DE LA DETTE

Le budget principal comporte trois emprunts :

Désignation	Banque	Montant initial	Année de souscription	Durée	Taux fixe
Travaux d'infrastructures (VRD MARPA, traverse du village)	Caisse d'épargne Rhône-Alpes	320 000,00 €	2008	30 ans	4.70 %
Acquisition Tracteur CLAAS ARION 420M	Crédit Agricole Centre-Est	79 640,00 €	2013	10 ans	2.83 %
Travaux de mise en accessibilité des bâtiments communaux	Crédit Agricole Centre-Est	250 000,00 €	2018	10 ans	0.97 %

LES BUDGETS ANNEXES

❖ Budget annexe « Régie des bois »

➤ Section de fonctionnement

DEPENSES (H.T.)		RECETTES (H.T.)	
011 - Charges à caractère général	27 015,00	70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	41 687,28
65 - Autres charges de gestion courante	54 000,00	002 - Excédent de fonctionnement reporté	46 672,72
66 - Charges financières	2 000,00		
67 - Charges exceptionnelles	100,00		
022 - Dépenses imprévues	5 245,00		
Total dépenses de fonctionnement	88 360,00	Total recettes de fonctionnement	88 360,00

➤ Section d'investissement

DEPENSES (H.T.)		RECETTES (H.T.)	
001 - Déficit d'investissement reporté	28 665,06	13 - Subventions d'investissement reçues	22 909,00
21 - Immobilisations corporelles	10 400,94		
0001 - Amélioration de la route forestière de la Combe de Féirand	17 756,00	0001 - Amélioration de la route forestière de la Combe de Féirand	33 913,00
Total dépenses d'investissement	56 822,00	Total recettes d'investissement	56 822,00

Les principaux projets :

- Travaux sylvicoles :
 - o Dégagement manuel de plantations.

❖ **Budget annexe « Lotissement la Serve »**

➤ **Section de fonctionnement**

DEPENSES (H.T.)		RECETTES (H.T.)	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	39 157,19	70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	31 635,00
		75 – Autres produits de gestion courante	7 522,05
		002 – Excédent de fonctionnement reporté	0,14
Total dépenses de fonctionnement	39 157,19	Total recettes de fonctionnement	39 157,19

➤ **Section d'investissement**

DEPENSES (H.T.)		RECETTES (H.T.)	
16 – Emprunts et dettes assimilés	39 157,19	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	39 157,19
Total dépenses d'investissement	39 157,19	Total recettes d'investissement	39 157,19

Il reste un lot disponible à la vente.

Fait à Brénod, le 9 avril 2018

Le Maire,

Annie CARRIER